



VILLE D'ERQUINGEM LYS

Annexe - Attribution de bons d'achat dans le cadre des concours municipaux d'embellissement de la commune

1. Objet de l'annexe

La présente annexe précise, pour l'année 2026 :

- les montants des bons d'achat attribués dans le cadre des concours municipaux d'embellissement de la commune,
- le budget global annuel affecté à ces concours,
- la liste des commerçants partenaires volontaires auprès desquels les bons d'achat peuvent être utilisés,
- les règlements applicables à chacun des concours.

2. Montants des bons d'achat

2.1 Concours municipal des décors de fin d'année

Les bons d'achat attribués aux lauréats du concours municipal des décors de fin d'année sont fixés comme suit :

- Prix d'excellence par catégorie : 20€, 25€ ou 30€
- Coup de cœur du jury : 15€ ou 20€
- Participants : 15€ ou 20€

2.2 Concours municipal des maisons vertes et fleuries

Les bons d'achat attribués aux lauréats du concours municipal des maisons vertes et fleuries sont fixés comme suit :

- Prix d'excellence par catégorie : 30€
- Prix d'honneur : 25€
- Prix d'encouragement : 20€
- Coup de cœur du jury : 15€ ou 20€
- Participants : 15€

Le montant définitif des bons d'achat sera déterminé, quand celui-ci n'est pas pleinement fixé, en tenant compte du respect du budget global annuel alloué, du niveau global des candidatures.

3. Budget global annuel

Le budget global annuel maximal affecté à l'ensemble des récompenses attribuées dans le cadre des concours municipaux d'embellissement de la commune est fixé, pour l'année 2026, à 4000€

Ce montant comprend l'ensemble des bons d'achat attribués au titre des deux concours.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

4. Liste des commerçants partenaires volontaires

Les bons d'achat sont utilisables exclusivement auprès des commerçants de la commune volontaires, partenaires du dispositif.

Pour l'année 2026, la liste des commerçants partenaires est la suivante :

4.1 Concours municipal des décors de fin d'année

- Carrefour Market
- EARL Fort Rompu
- La Colline aux Lucioles

4.2 Concours municipal des maisons vertes et fleuries

- Au pain d'Lys
- Boucherie Covoet
- Carrefour Market
- EARL du Fort Rompu
- La colline aux lucioles
- Pains et traditions
- Place O'fruit

La liste est établie dans le respect des principes d'égalité de traitement, de neutralité et de transparence.

Tout commerçant de la commune remplissant les conditions définies par la commune peut solliciter son intégration au dispositif.

5. Règlements des concours

Le règlement du concours municipal des décors de fin d'année et celui du concours municipal des maisons fleuries précisent notamment :

- les conditions de participation,
- les critères d'appréciation,
- la composition du jury,
- les modalités d'attribution des récompenses.